



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DU TARIF POUR LA
PARTICIPATION AU STAGE BAFA
PPROFONDISSEMENT 2020**

**DÉCISION N° DM-20-227
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'organiser un stage de formation d'approfondissement B.A.F.A. au Carré du 27 octobre au 1^{er} novembre 2020 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation financière par jeune à 110 € (cent dix euros) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201002-lmc1H7754H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/10/2020 Date de Publication : 02/10/2020
